

Assainissement

L'évacuation et le traitement des eaux usées sont une compétence du Grand Périgueux. Mise en conformité de votre installation, travaux, vente de votre habitation, démarche de raccordement.

.. trouvez les contacts et les réponses.

Collectif ou non collectif ?

On parle d'Assainissement Collectif lorsque le bâtiment est relié au réseau public d'assainissement (ou tout-à-l'égout).

› [Vous dépendez de l'assainissement collectif.](#)

On parle d'Assainissement Non Collectif (ANC) lorsque l'épuration se déroule dans votre jardin.

› [Vous dépendez de l'assainissement non collectif \(https://www.grandperigueux.fr/assainissement/assainissement-individuel\)](https://www.grandperigueux.fr/assainissement/assainissement-individuel), appelé aussi assainissement autonome ou assainissement individuel.

Vous vendez votre bien ? Démarches à suivre

Que vous soyez en assainissement collectif ou non collectif, le contrôle de vos installations est obligatoire dans le cadre d'une transaction immobilière.

Les démarches : ([télécharger le document ci-dessous](#))



CAS N° 1 Votre nouveau bien **EST raccordé/raccordable** au réseau d'assainissement collectif

CAS N° 2 Votre nouveau bien **N'EST PAS raccordable** au réseau d'assainissement collectif
Le bien est doté d'un assainissement individuel.



LES DÉMARCHES



© ICS-Cofarf - www.ics-cofarf.com



EN SAVOIR

Service Assainissement du Grand Périgueux
05 53 35 86 33 / accueil.assainissement@grandperigueux.fr
www.grandperigueux.com
Espace Allénor : 225 rue Martha Desrumaux CS6003 - 24000 PÉRIGUEUX



Vous achetez un nouveau bien ?

On vous explique tout

Vous êtes un professionnel de l'immobilier ?

On vous explique tout



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT